

14 juin 2018

Pollution aux nitrates : les Pays de la Loire doivent mieux protéger l'eau

La consultation publique relative au sixième programme d'actions régional de lutte contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole s'achève aujourd'hui. Alors que les eaux des Pays de la Loire souffrent d'une pollution massive, les mesures envisagées par la préfecture de région risquent d'être insuffisantes pour inverser la tendance.

Une région très en retard sur les objectifs européens

Liée à l'agriculture intensive, la pollution des eaux par les nitrates est responsable de l'eutrophisation des milieux aquatiques et du phénomène des algues vertes. Elle fait également peser un risque sur les eaux destinées à la consommation humaine, rendant nécessaires des opérations coûteuses de potabilisation à la charge du consommateur et du contribuable.

En Pays de la Loire, cette pollution s'est fortement accélérée depuis le début des années 1970, allant de pair avec l'intensification des systèmes agricoles. Avec la Bretagne, la région Pays de la Loire est à ce jour la seule région française à être classée dans sa totalité en zone vulnérable à cette pollution. La directive nitrates, adoptée en 1991 dans le cadre européen, a fixé des objectifs d'amélioration de la qualité des eaux que notre région est très loin d'avoir atteints. Les perspectives ne sont malheureusement pas bonnes, la tendance générale étant plutôt à la stagnation qu'à la diminution de la contamination.

Des mesures régionales ayant échoué à améliorer la situation

En application de la directive nitrates, la préfecture de région doit adopter un programme d'action renforçant les mesures nationales qui visent à lutter contre cette pollution. Il s'agit notamment des modalités d'épandage des effluents d'élevage et du respect de l'équilibre de la fertilisation.

Si la solution passe plus fondamentalement par un changement d'ampleur des systèmes et pratiques agricoles, ce programme d'actions peut contribuer à une amélioration de la situation. Malheureusement, les divers programmes qui se sont succédés depuis les années 1990 n'ont pas suffi, plaçant la France sous la menace d'une nouvelle condamnation de la Cour de justice de l'Union européenne

Un projet de sixième programme trop timide

FNE Pays de la Loire a participé à la concertation autour du projet de sixième programme régional, qui doit renforcer le cadre posé par le précédent programme au bilan peu convaincant. « *Si les premières versions du projet apportaient des progrès intéressants, cette ambition de départ s'est peu à peu essoufflée sous la pression des tenants de l'agriculture intensive, qui refusent les contraintes et la réglementation* » explique Yves le Quellec, référent nitrates de FNE Pays de la Loire. « *Le projet présenté en consultation publique présente ainsi un contenu encore trop faible pour réellement infléchir la situation.* ».

FNE Pays de la Loire demande un renforcement significatif de ce projet d'ici à son adoption.